

PIERRE-ANDRE HEBRE DE SAINT-CLEMENT (1727-1805)

Pierre-André Hèbre est né le 31 octobre 1727, à Rochefort. Il est le fils légitime de François Hèbre, marchand et marguillier en charge de la paroisse Saint Louis, et de Jeanne Imbert; il a été baptisé le lendemain; le parrain était Godichon, marchand négociant, et la marraine Jeanne Foureau, femme d'André Hèbre, marchand négociant, oncle de l'enfant (12). François Hèbre avait fondé la compagnie Hèbre, il avait été nommé maire de la ville par ordre du roi en 1757; vers 1760 il lègue la compagnie Hèbre à Pierre-André, seul survivant de ses fils, après l'avoir associé quelque temps à ses affaires (13).

Pierre-André achète des terres à Saint-Clément, près de Tonnay-Charente, il achète également la charge de contrôleur ordinaire des guerres. En 1758, il a épousé Marie-Françoise Faurès, fille du négociant rochefortais Bernard Faurès, dont il aura cinq enfants. Il est nommé maire de Rochefort en 1766 (14), alors qu'il est déjà échevin de la ville et syndic à la chambre de commerce locale qui vient d'être créée. Il a acheté un hôtel particulier sis au coin des rues Royale et Saint Pierre, pour la somme de 21000 livres, c'est l'actuel musée municipal d'Art et d'Histoire.

En 1770, par l'acte de naissance de son cinquième enfant qui porte lui aussi le prénom de Pierre-André, nous apprenons que Pierre-André Hèbre est devenu Pierre-André Hèbre de Saint-Clément, écuyer, contrôleur ordinaire des guerres, maire, lieutenant général de police et marguillier de la paroisse Saint Louis (15). Mais on ne trouve pas son nom dans la liste des nobles d'Aunis et de Saintonge qui députeront aux Etats Généraux convoqués à Versailles pour mai 1789. Par contre, il est fait mention du délégué Hèbre dans la liste des corporations du bailliage de Rochefort, celle des négociants armateurs; Hèbre a été élu délégué à l'assemblée qui se tint le 27 février 1789 à la chambre de commerce de Rochefort (16). Ce nom de Hèbre seul désigne-t-il celui qui se faisait appeler quelques années plus tôt Hèbre de Saint-Clément, écuyer, montrant ainsi qu'il voulait rester avec le Tiers Etat, qu'il était avant tout négociant et armateur?

En juillet 1789, Pierre-André Hèbre de Saint-Clément est correspondant à Rochefort du comité colonial créé en 1788 à Saint Domingue pour l'admission des représentants de la colonie aux Etats Généraux. Il fait partie des 72 membres résidant en province, négociants dans un port en relation avec Saint Domingue. L'assemblée générale de ce comité colonial, qui eut lieu le 15 juillet 1789, a fait parvenir aux planteurs résidant en France et aux négociants dans les ports, une circulaire pour les inviter à adhérer au comité. Pierre-André Hèbre de Saint-Clément fut chargé de distribuer les pièces de propagande, les lettres imprimées des commissaires et des colons de Saint Domingue au roi, en même temps que de recueillir des adhésions des négociants. Il rassembla les signatures de tous les habitants de Rochefort qui avaient des biens à Saint Domingue ou des relations commerciales avec cette colonie (17).

Le 17 janvier 1790, il est élu maire de Rochefort par les citoyens actifs, selon un décret de l'Assemblée Nationale du 14 décembre 1789. Le 7 janvier 1790, le comité général de la ville a décidé qu'il y aurait quatre assemblées électorales, correspondant aux quatre quartiers: le quartier nord (toute la partie de la ville au nord de la rue Saint Charles), dont l'assemblée doit se tenir à la salle des vivres, le quartier est, dans l'église de l'hôpital des orphelines, le quartier ouest, dans l'hôpital Saint Charles, et enfin le faubourg de Notre Dame hors les murs, avec une assemblée dans le réfectoire des capucins (18). Lors de cette même délibération du 7 janvier 1790, il a été décidé de faire une liste des citoyens électeurs,

avec l'aide des collecteurs et receveurs d'imposition, qui sont priés de donner tous les renseignements nécessaires.

Le scrutin d'élection est ouvert dans les quatre quartiers le dimanche 17 janvier 1790, à 7 heures et demie. Le procès-verbal de l'assemblée du quartier est nous apprend que le président a demandé d'abord que chaque citoyen se présente à sa table, pour déclarer son nom, son âge et la quotité d'impôt qu'il paye, et pour entendre discuter les autres titres qui pourraient servir à prononcer son admission ou son exclusion. Tous les citoyens du quartier réunissaient les conditions requises pour être réputés actifs (19).

Le président et le secrétaire de cette assemblée ont prêté successivement à haute et intelligible voix le serment suivant: « je jure de maintenir de tout mon pouvoir la constitution du royaume, d'être fidèle à la nation, à la loi et au roi, de choisir en mon âme et conscience le plus digne de la confiance publique ». Ensuite chaque citoyen actif a prononcé « je jure », pour tenir lieu de serment.

Puis on a procédé à l'appel nominal des membres électeurs, ensuite chaque citoyen a déposé son billet dans la boîte, à main haute et l'on a comparé le nombre total des billets avec celui des personnes appelées, ce nombre s'est trouvé conforme. Le dépouillement a été fait par les scrutateurs au sein de chaque assemblée. En voici les résultats:

- quartier nord: Pierre-André Hèbre de Saint-Clément obtient 197 voix sur 310 votants
- quartier est: 195 voix pour le même sur 308 votants, son cousin François-Xavier Hèbre n'obtenant que 3 voix
- quartier ouest: 116 voix sur 222 votants
- quartier du faubourg: 85 voix sur 222 votants.

Deux remarques à propos de ce scrutin: le total des citoyens actifs rochefortais n'est que de 996 sur une population totale estimée par M. Fontaine entre 15 et 20000 habitants à cette époque (20); Hèbre obtient la majorité absolue dans les trois quartiers de la ville.

Le comité général, tard dans la soirée du 17 janvier 1790, a reçu les représentants des assemblées de quartiers, il a vérifié les résultats du scrutin et a fait écrire sur le registre des délibérations (21) : « sur 996 voix, Monsieur Hèbre de Saint Clément père a réuni 593 voix, c'est-à-dire 95 voix au dessus de la moitié, nous l'avons proclamé maire de cette ville ».

Le 24 janvier suivant, sur la place Royale, Pierre-André Hèbre de Saint-Clément prête le serment ordonné par le roi, devant les habitants assemblés. Un citoyen de la ville, M. Delizi, lui offre un portrait du roi, peint par lui-même (22). Il est donc devenu un notable de la ville.

Les documents relatifs à la contribution patriotique nous permettent d'évaluer le fortune de ce négociant, devenu maire élu au suffrage censitaire. La contribution patriotique a été décrétée en septembre 1789, à la demande de Necker, pour faire face à la banqueroute de l'Etat. Elle est fixée au quart du revenu net de toute charge et le paiement s'effectue par tiers en trois années, avril 1790, 1791 et 1792.

Dans la liste des souscripteurs rochefortais (23) qui ont signé pour cette contribution figure le nom de Monsieur Hèbre de Saint Clément, maire, pour une somme souscrite de 3150 livres. C'est la quatrième souscription par ordre d'importance sur les 619 mentionnées, derrière celles de J.A. Pelletreau, négociant (6000 livres), J. Pelletreau, négociant (5000 livres), Monsieur de Bellefontaine, commissaire général à la marine (3600 livres), devant celles de Bernard Faures, son beau-père (1000 livres) et celle de son fils André-Auguste, trésorier des invalides (800 livres): :

Le 6 avril 1790, en qualité de maire, il préside la confédération des deux rives de la Charente qui se tient à Rochefort (24). Le 12 juin, il participe à la réunion, dans l'église épiscopale de Saintes, des électeurs désignés par les citoyens actifs du département de la Charente-Inférieure (25). Il est élu administrateur de l'assemblée départementale. Il se retire

ensuite dans le district de Rochefort pour procéder de la même manière à la formation des corps administratifs de district.

Quelques jours plus tard, ne pouvant cumuler ses charges de maire et membre d'une assemblée départementale, il donne sa démission: « Ma nomination me porte à me démettre de la fonction que j'occupais dans le corps municipal » (26). Le 2 juillet 1790, les officiers municipaux et notables se rassemblent sur invitation du secrétaire de la municipalité et demandent à Hèbre de continuer ses fonctions jusqu'à la nomination d'un nouveau maire. Sa réponse est négative, il remet sa lettre de démission (27). Le 11 du même mois, il est remplacé par Niou, ingénieur de la marine.

S'il n'est plus maire de Rochefort, il n'en continue pas moins ses activités de négociant. Il continue à tirer des ressources des marchés, adjudications et fournitures diverses, passés avec la marine de Rochefort : la correspondance du 27 septembre 1789 entre l'intendance générale de la marine et le ministre, le comte de la Luzerne, nous apprend la signature d'un marché passé avec Hèbre de Saint-Clément père pour une livraison de bois de chêne (28). Le 6 juin 1790, il propose à la marine une fourniture de 500 quintaux de chanvre du Nord, des chanvres de Riga, de première qualité. Il est en concurrence avec un autre négociant rochefortais, Guérin, mais il emporte le contrat d'approvisionnement, car ses prix et ses conditions paraissent assez modérés (29).

Mais il se rend également adjudicataire de la marine de Rochefort pour le compte d'armateurs rochelais. Jusqu'en 1775, les négociants rochefortais ne pouvaient faire directement de Rochefort le commerce des colonies; donc ils prenaient des parts dans les navires armés dans le port privilégié de la Rochelle. Ce type d'affrètement se poursuit après 1775. Nous avons trouvé un traité d'affrètement du navire *le Meulan*, d'environ 600 tonneaux, pour le transport de 350 hommes de troupes destinées à la colonie de Saint Domingue, en novembre 1791(30). Hèbre de Saint-Clément s'engage à transporter ces troupes, pour et au nom de monsieur Goguet, négociant rochelais et armateur du navire *le Meulan*. Il sera payé 35000 livres pour ce fret, à raison de 100 livres par homme.

Ce document mentionne, dans la marge, les conditions avantageuses du traité, tant pour les intérêts de l'Etat que pour ceux du propriétaire du bâtiment, mais on déplore le prix très élevé de 100 livres par homme. Et c'est en raison de l'urgence de la circonstance que l'intendant de la marine a bien voulu donner son accord.

Ce problème, nous le retrouvons dans une autre lettre de l'intendant de la marine au ministre, en 1791, qui évoque les prix élevés des fournisseurs rochefortais dont fait partie Hèbre de Saint-Clément, prix élevés par rapport aux fournisseurs généraux français ou étrangers. La lettre révèle l'inquiétude des négociants rochefortais qui se justifie par le fait qu'on s'est adressé à eux dans des moments de besoin dont l'urgence ne leur laissait ni les facilités ni le temps nécessaire pour se pourvoir sur les lieux-mêmes; ils citent l'exemple des munitions du Nord: ils ont été forcés de les livrer de la deuxième et de la troisième mains (31).

A partir de 1792, nous ne retrouvons plus trace de l'activité commerciale de Hèbre de Saint-Clément père. Il abandonne ses affaires à son fils Pierre-André né en 1770, seul survivant après 1794, et se contente de vivre en rentier à la Rochelle. La compagnie devient la compagnie Hèbre de Saint-Clément fils.

Bien que résidant à la Rochelle, il demande en décembre 1792, à adhérer à la société des amis de la Liberté et de l'Egalité de Rochefort. Il y est admis à la séance du 18 décembre 1792, séance ouverte par l'hymne de la Marseillaise (32). Quelques jours plus tard, nous apprenons que le citoyen Hèbre père demande le montant de sa cotisation. Discussion s'ensuit sur le paiement pour les résidents et les non-résidents. Hèbre père ne paiera que le quartier d'entrée.

Le 25 pluviôse an XIII (14 février 1805), Pierre-André Hèbre de Saint-Clément décède à Rochefort, à neuf heures du soir, à l'âge de 78 ans, veuf de Marie-Françoise Faures. L'acte de décès est rédigé le lendemain, à midi, sur déclaration des deux neveux du défunt (33).

Francine Marty.

12. Abréviations:

- A. M. : archives municipales de Rochefort.

- A. P. R. : archives du port de Rochefort.

A. M. : registre des naissances, 1723 à 1732, S. L. 9.

13. M. Caussin: « Une famille de notables rochefortais aux XVIII^e et XIX^e, les Hèbre », dans *Roccafartis*, Bulletin de la Société de Géographie de Rochefort, t. III, p. 152 à 160 et 213 à 219.

14. A. M. : carton 246.

15. A. M. : registre des naissances, 1766 à 1770, S. L. 26.

16. *Revue de la Saintonge et de l'Aunis*, bulletin de la Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis. t. XXIII, p. 377.

17. Mémoire de la *Société des Antiquaires de l'Ouest*. t. XXIX: Pierre Boissonade, « La question de la représentation coloniale aux Etats-Généraux ».

18. A. M. : registre des délibérations du corps municipal de Rochefort, 1790, p. 57.

19. A. M. : cartons 468-469-475.

20. La révolution à Rochefort, 1789-1799.

21. A. M. : registre des délibérations du corps municipal, août 1789-juillet 1790, p. 65.

22. A. M. : registre des délibérations du corps municipal, p. 76.

23. A. M. : carton 497.

24. Même référence que note 9.

25. E. Réveillaud : *Histoire politique et parlementaire de la Charente et de la Charente-Inférieure*.

26. A. M. : carton 551.

27. A. M. : registre des délibérations du corps municipal, 1790.

28. A. P. R., service historique de la Marine, série I E 473.

29. A. P. R., série I E 474.

30. A. P. R., série 5 E 29.

31. A. P. R., série I E 477.

32. A. M. : registre de la société des amis de la constitution, 7 B p. 60.

33. A. M. : registre des décès.